

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 2 juin 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 2 juin 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ABSENTS :

M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
Mme	Lia Tremblay, conseillère	siège n° 2

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

97-25

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 31 mai 2025
 - 6.2 Coopération et gouvernance municipale, gestion administrative et financière
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Commande affiches pour circuit alternatif Vélo-Route (les Rangs du Lac-Saint-Jean)
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Entente de cession d'un droit de passage – Voie de contournement lot #5 851 463
 - 8.2 Servitude de passage conduite d'eau usées – 180, chemin des Vacanciers
9. **Varia :**
 - 9.1 Engagement de la municipalité de Labrecque à collaborer dans le cadre du programme accès loisirs
 - 9.2
 - 9.3
10. **Rapport des comités**
11. **Période de questions citoyennes**
12. **Levée de la séance ordinaire**

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter la directrice générale secrétaire-trésorière de lire les minutes de la séance du 5 mai 2025 et d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2025.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

1. Paniers de basketball

Demande d'une citoyenne pour l'achat et l'installation de paniers de basketball pour adolescents. La direction avec la technicienne en loisirs ont fait une recherche pour évaluer les coûts de tels paniers et la municipalité va vérifier si des subventions peuvent s'appliquer avec le CRL et donner suite au projet pour obtenir 2 paniers avec ancrages déplaçables.

2. MRC

La MRC informe la Municipalité qu'ils ont passé une résolution concernant l'exploitation et la production d'électricité provenant d'énergie renouvelable car il y a un projet de panneaux solaires à l'Ascension sur l'ancien site d'enfouissement.

3. Ministère des Transports

La ministre des Transports du gouvernement du Québec informe la municipalité qu'elle accorde une aide financière de 178 789\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026 pour l'entretien et travaux d'été.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 230 248.94\$ (paiements émis 35 945.12\$ et comptes à payer 194 303.82\$).

ADOPTÉE

100-25

6.2 COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE, GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir aux municipalités de l'Ascension-de-notre-Seigneur, de Labrecque et de Saint-Nazaire un service de gestion administrative et financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labrecque désire présenter un projet de coopération intermunicipale en gestion administrative et financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labrecque souhaite bénéficier de l'expertise en gestion administrative et financière offert par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le volet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labrecque a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions ruralité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ DE : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Labrecque s'engage à participer au projet de gestion administrative et financière dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet;
- La mairesse et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

101-25

7.1 COMMANDE AFFICHES POUR CIRCUIT ALTERNATIF VÉLO-ROUTE (LES RANGS DU LAC-SAINT-JEAN)

Considérant que le circuit principal de la Véloroute des Bleuets est un circuit cyclable en boucle autour du Lac Saint-Jean intégré à la Route Verte;

Considérant que le nouveau projet *Rangs du Lac-Saint-Jean* visant à permettre aux municipalités périphériques de se connecter au circuit principal;

Considérant que la Véloroute des Bleuets possède l'expertise en matière de coordination d'entretien, de commercialisation et de développement durable pour les infrastructures cyclables;

Considérant que le projet bonifie l'accessibilité des transports actifs pour la population locale;

Considérant que le projet diversifie l'expérience vélo au Saguenay-Lac-Saint-Jean et accroît l'achalandage touristique potentiel pour les municipalités partenaires;

Considérant que la municipalité de Labrecque est porteuse de projet dans le dossier, accompagnée des municipalités partenaires (Alma, Saint-Nazaire et L'ascension);

Considérant que le coût de l'affichage sera répartie entre les 4 municipalités partenaires;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque accepte la soumission SC62484 de Signoplus pour la commande de l'ensemble des panneaux nécessaire au parcours alternatif *Rangs du Lac-Saint-Jean* au montant de 8587,74\$;

Que le conseil municipal de Labrecque autorise monsieur Samuel Girard, agent de développement de signer tout document se rattachant au dossier.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

102-25

8.1 ENTENTE DE CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE – VOIE DE CONTOURNEMENT LOT 5 851 463

Considérant que dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de la réfection des rues municipales, une voie de contournement doit être aménagée en partie sur le lot n° 5 851 463 afin de la réaliser les travaux de réfection de la rue Principale Nord;

Considérant que cette propriété appartient à monsieur Vincent Girard;

Considérant qu'un protocole d'entente de cession d'un droit de passage temporaire doit être signé en faveur de la municipalité;

Considérant les rencontres préliminaires à ce sujet avec monsieur Girard pour établir la compensation monétaire et les conditions de cette servitude de passage;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal mandate la direction générale de conclure et signer le protocole d'entente de cession d'un droit de passage avec monsieur Vincent Girard pour aménager la voie de contournement afin de réaliser les travaux de réfection de la rue Principale Nord.

ADOPTÉE

103-25

8.2 SERVITUDE DE PASSAGE CONDUITE D'EAU USÉES – 180, CHEMIN DES VACANCIERS

Considérant que monsieur Yanick Juneau désire refaire son installation septique pour desservir sa propriété du 180, chemin des Vacanciers afin de se conformer aux normes en vigueur ;

Considérant que ce dernier a obtenu une servitude pour réaliser son installation septique sur le lot 6 381 761 ;

Considérant que pour réaliser son installation septique, il doit passer une conduite qui traverse le chemin des Vacanciers ;

Considérant que ce dernier s'engage à remettre les lieux en bon état comme ils étaient au paravent (remblai avec compaction et finition en asphalte) ;

Considérant que la municipalité doit consentir une servitude de passage à monsieur Juneau, servitude qui doit être enregistrée ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal accepte de donner une servitude de passage pour passer une conduite d'égout sous le chemin des Vacanciers afin que monsieur Yanick Juneau puisse réaliser son installation septique de l'autre côté de la rue sur le lot 6 381 761. Une description technique de la servitude sera également réalisée par l'arpenteur-géomètre de M. Juneau pour l'enregistrement de celle-ci devant notaire.

Que monsieur Robin Ratthé, directeur générale et madame Marie-Josée Larouche, mairesse, sont mandatés à signer les documents relatifs à la servitude.

ADOPTÉE

9. VARIA :

104-25

9.1 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE À COLLABORER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande de partenariat formulé dans le cadre du Programme Accès-Loisirs qui est initié par l'organisme Accès-Loisirs Québec dont la mission est de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible et gratuit aux personnes à faible revenu de 0 à 99 ans;

CONSIDÉRANT les avantages présentés et l'absence de contrainte financière ou administrative liée à l'adhésion à ce programme;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De collaborer avec Accès-Loisirs Québec dans le cadre du Programme Accès-Loisirs dont la mission est de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible et gratuit aux personnes à faible revenu de 0 à 99 ans.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES COMITÉS

M. le conseiller Robin Gauthier fait un rappel de l'A.G.A. de la Corporation de développement de Labrecque prévu le 12 juin.

Concernant la Sécurité incendie, pas d'enjeux de feux de broussailles cette année et informe qu'un guide sur la prévention des incendies est disponible et sera distribué lors des visites d'inspection des pompiers

Mme la conseillère Colombe Privé informe que l'A.P.L.L. a tenu son A.G.A et une cinquantaine de personnes étaient présentes. Il y a eu distribution d'arbres. Lucie mentionne que la participation de la population non-riveraine est déficiente lors des assemblées et sensibilise à l'importance pour tous.

Mme la conseillère Annick Bouchard lance l'invitation de l'A.G.A. de la MDJ le 18 juin. Elle a participé aux remises de Bourses d'études post-secondaires en science de la Fondation Jacques-Gagnon où 2 jeunes de notre municipalité ont été récompensés soient, Alexandre Bouchard et Mégan Privé. 750\$ chacun pour les récipiendaires.

Mme la conseillère Lucie Boivin invite à participer et ou à donner des objets pour la vente de garage aux profits de la MDJ et de l'École St-Léon qui se tiendra samedi prochain.

Mme la mairesse Marie-Josée Larouche donne l'explication chiffrée concernant l'augmentation budgétaire de 210 000\$ au niveau de l'administration 2025 qui avait été demandé.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

105-25

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h45.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorie